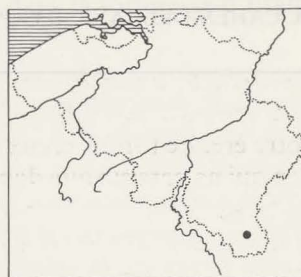


A. CAHEN-DELHAYE, J. PAPELEUX & H. GRATIA

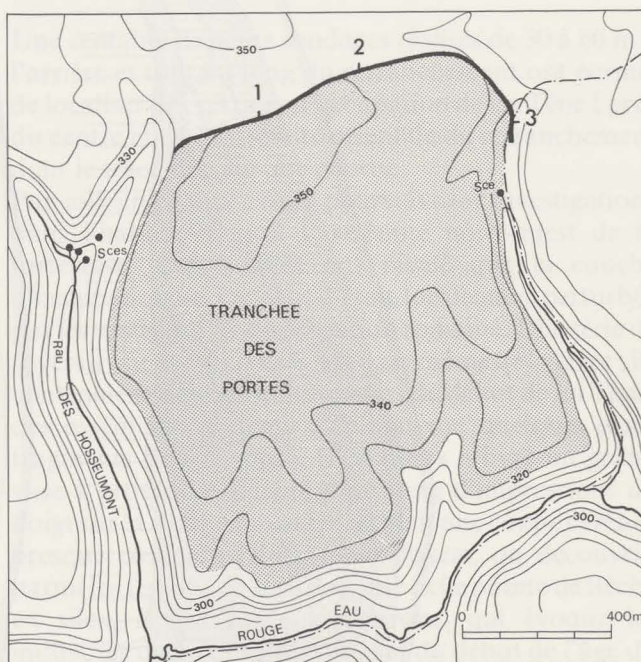
Troisième campagne de fouilles dans la forteresse d'Etalle



Le Service national des Fouilles avait entamé en 1980 et 1981 d'importantes recherches dans la plus grande fortification de notre territoire, la *Tranchée des Portes* à Etalle¹. Il en a poursuivi l'exploration du 19 juin au 18 décembre 1984.

Comme les premières fouilles avaient permis d'explorer le tronçon ouest du rempart et du fossé, de même que l'entrée occidentale, nous avons choisi d'étudier en 1984 le secteur oriental du retranchement et son entrée. Nos recherches ont révélé une très grande uniformité de construction des deux entrées et du rempart qui a été recoupé à plusieurs centaines de mètres de distance. Ainsi, ce retranchement semble avoir été doté sur toute sa longueur d'un front palissadé qui a été remplacé à deux reprises et a été muni de deux larges entrées rétrécies au cours de l'occupation. Les travaux récents ont encore permis de préciser l'extension de l'habitat à l'arrière de la levée et de découvrir un bûcher gaulois. Le tronçon oriental du rempart est installé en bordure d'une pente qui en accentuait dès lors la valeur défensive. De ce fait, la profondeur du fossé et la hauteur de la levée en ont été réduites (fig. 1). Le fossé qui précède le rempart a été recoupé à 137 m à l'est de la seconde entrée. Il avait des parois obliques, un fond plat de 3 m de large à la base et ne s'enfonçait qu'à 2,50 m environ dans le sol en place.

Le rempart a été recoupé à 31 m à l'est de l'entrée orientale (fig. 1 : 2). Il était constitué d'une superposition en dos d'âne de couches de terre distinctes et d'une strate de pierres (fig. 2). Cette levée s'appuyait à un front palissadé installé près du fossé. Pour renforcer la palissade qui devait menacer de s'effondrer, le front a été reconstruit deux fois à 1,20/1,40 m du précédent ; les traces des trois palissades se marquent dans la stratigraphie de la levée et dans le sol en place où les bois apparaissent encore sous forme de fibres moisisées blanchâtres.

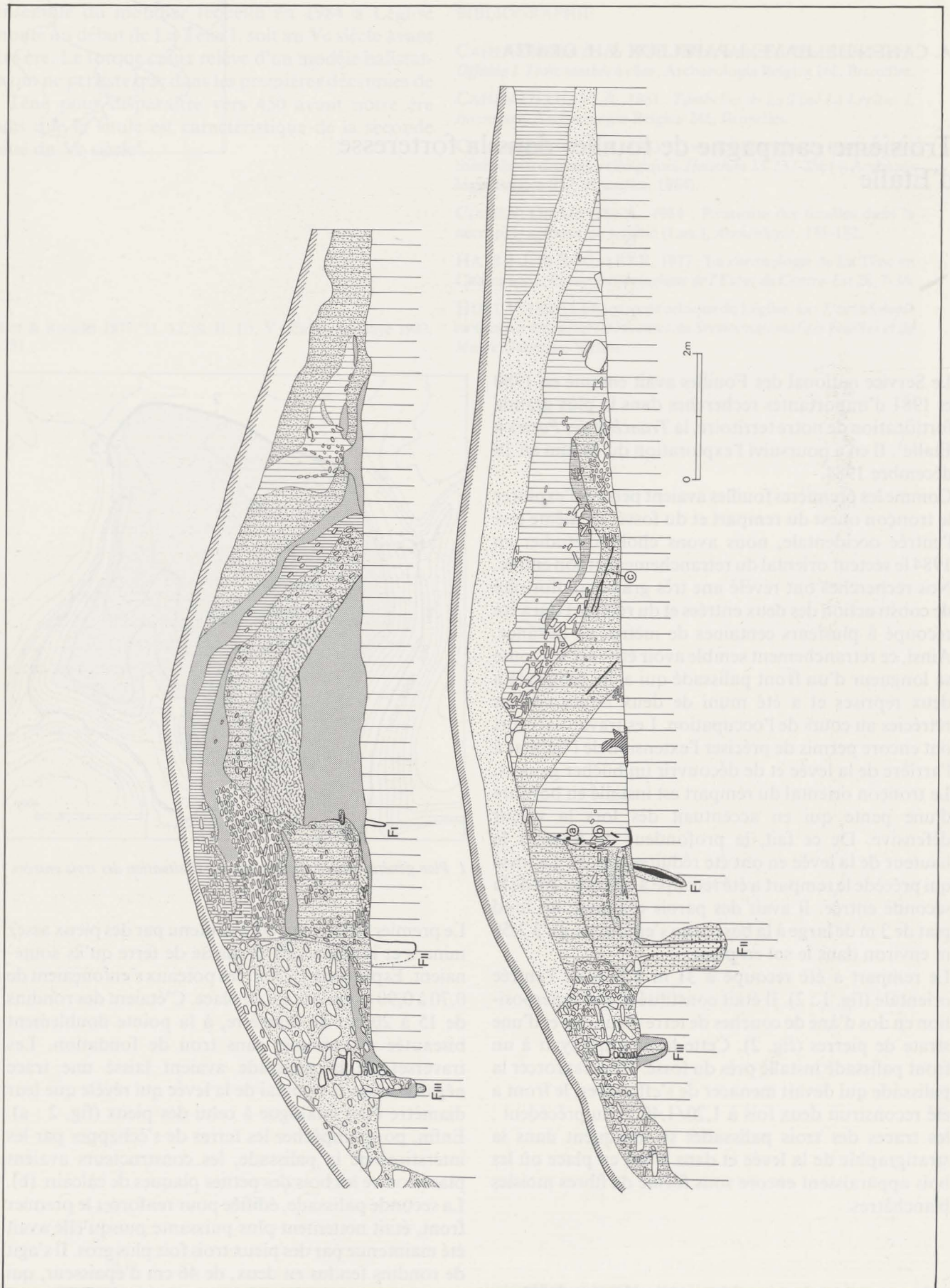


1 Plan général de la fortification avec la situation des trois entrées.

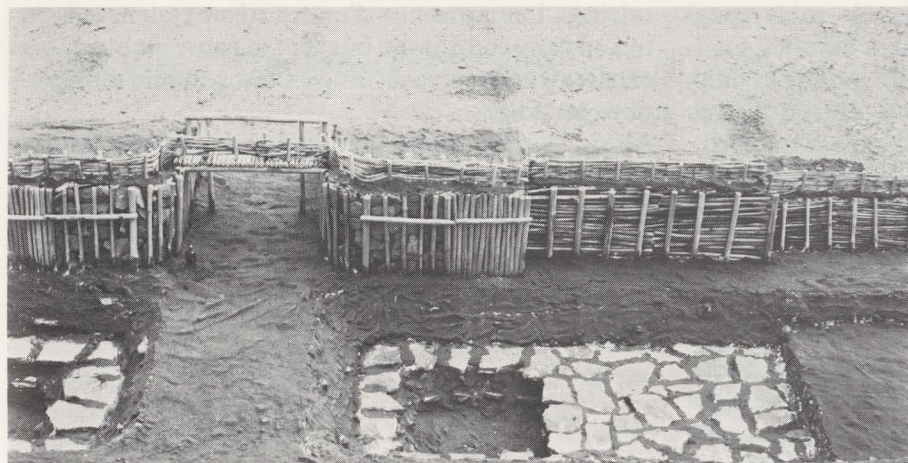
Le premier front avait été maintenu par des pieux assez minces et inclinés vers la masse de terre qu'ils soutenaient. Espacés de 1,25 m, ces poteaux s'enfonçaient de 0,70 à 0,90 m dans le sol en place. C'étaient des rondins de 15 à 20 cm de diamètre, à la pointe doublement biseauté et enfoncés sans trou de fondation. Les traverses de la palissade avaient laissé une trace négative dans le remblai de la levée qui révèle que leur diamètre était analogue à celui des pieux (fig. 2 : a). Enfin, pour empêcher les terres de s'échapper par les interstices de la palissade, les constructeurs avaient placé contre les bois des petites plaques de calcaire (b). La seconde palissade, édiflée pour renforcer le premier front, était nettement plus puissante puisqu'elle avait été maintenue par des pieux trois fois plus gros. Il s'agit de rondins fendus en deux, de 46 cm d'épaisseur, qui avaient été plantés verticalement à 1,40 m dans le sol en place. Ils avaient été déposés dans des trous de fondation et calés par de la terre et des pierres.

* Travaux réalisés grâce à la collaboration des Ministères de l'Emploi et du Travail et du Budget, et de l'administration communale d'Etalle (équipe C.S.T.).

¹ Cahen-Delhaye & Gratia 1981, 1982.



2 Deux profils du rempart : le tronçon occidental à gauche et le tronçon oriental à droite.



3 Maquette de l'entrée et du rempart présentant les fronts palissadés 1 (à droite), 2 et 3 (de part et d'autre de la porte). Réalisation J. Papeleux.

La troisième palissade n'était guère puissante mais elle était ancrée dans une tranchée de fondation de 0,55 à 0,65 m de profondeur. Les pieux faits de rondins de 10 à 14 cm de diamètre y étaient plantés assez serrés. Ils maintenaient un empilement de gros blocs qui se sont éboulés dans le fossé lors de l'effondrement de la palissade.

Nous n'avons pas retrouvé dans le tronçon oriental du rempart les renforcements des fronts 1 et 2 qui apparaissaient dans le secteur occidental sous forme d'adjonction de pieux intercalaires. Leur absence peut s'expliquer par la hauteur plus réduite du retranchement dans ce secteur.

A l'endroit de la coupe effectuée en 1984, nous avons découvert à la base de la levée les vestiges d'un foyer qui a livré des os d'animaux et quelques tessons d'une céramique non décorée dégraissée avec des coquillages pilés (fig. 2 : c). La poterie s'apparente étroitement à celle que nous avons recueillie en 1980 à la base du tronçon occidental du rempart et que nous avons datée du premier âge du fer ; leur chronologie pourrait être précisée par les résultats de l'analyse au radiocarbone des charbons de bois de ce foyer qui, à en juger par sa position stratigraphique, est contemporain du premier front.

La tranchée qui a recoupé le foyer hallstattien a encore révélé un bûcher de la fin de La Tène qui avait été allumé au sommet de la levée.

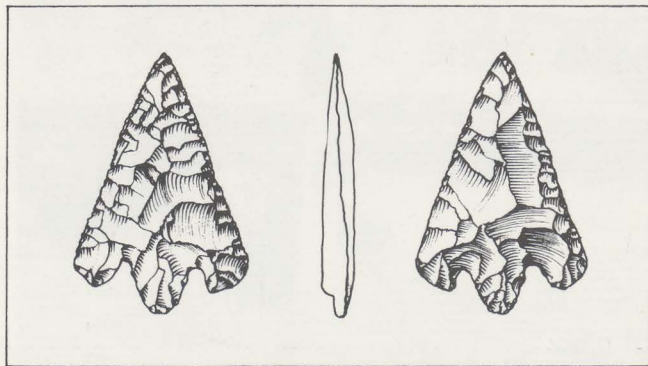
La seconde entrée dont l'exploration a été entamée en 1984, avait été ménagée à 291 m à l'est de la porte occidentale (fig. 1:2). Comme la première, elle se présentait par une large interruption du fossé et du rempart. Les fouilles ont précisé que le fossé s'interrompait sur une longueur de 11,50 m. Elles ont montré que l'entrée était à l'origine plus large encore que la porte occidentale et qu'elle avait aussi été rétrécie de plusieurs mètres par une puissante palissade qui s'allongeait dans l'axe du rempart et de part et d'autre du passage.

Enfin, un troisième passage semble avoir été ménagé à l'extrémité orientale du retranchement. D'accès moins aisé que les autres, il se présente en légère chicane (fig. 1 : 3).

Une centaine de petits sondages réalisés de 30 à 60 m à l'arrière et tout au long du retranchement ont permis de localiser des vestiges d'occupation de La Tène I près du centre et de l'extrémité orientale du retranchement dont le tracé dessine une courbe.

Par ailleurs, nous avons poursuivi les investigations dans l'habitat situé à l'extrémité nord-ouest de la forteresse. Ces fouilles ont révélé que la couche d'occupation de La Tène I était localement perturbée par les vestiges d'une occupation romaine. Une série de foyers avaient été creusés à la base même de la levée ; ils contenaient de nombreux tessons du début de La Tène, des ossements et dents d'animaux et quelques rares fragments de fer oxydé. L'un d'eux a livré un grand vase à provisions décoré d'un rang d'impressions au doigt sur la carène, un autre recelait une coupe carénée presque complète. Entre deux foyers, on découvrit, parmi les tessons de La Tène, une belle pointe de flèche en silex, à pédoncule et ailerons, qui évoque les industries du Néolithique final et du début de l'âge du bronze (fig. 4).

L'éboulement du profil occidental de la coupe du rempart réalisée à 31 m de la seconde entrée, mit fortuitement au jour les restes d'un bûcher. Celui-ci apparut au sommet du rempart, à la base même de l'humus actuel. La levée qui présentait partout un profil en dos d'âne, avait été aplanie à cet endroit. Un



4 Pointe de flèche en silex. Ech. 1/1.

premier sondage révéla une couche de sable rougi contenant de nombreuses esquilles d'os calcinés, quelques charbons de bois, des tessons de poterie et deux fragments de fibules qui permirent de dater avec précision cette structure funéraire. Il s'agit d'un porte-ardillon triangulaire ajouré en fer et d'un ressort à quatre spires, corde externe et départ d'arc en forme de lame rhomboïdale en bronze. Ces deux fragments s'apparentent étroitement aux fibules recueillies dans un dépotoir de la forteresse de Cherain-Brisy en Ardenne, datée du Ier siècle avant notre ère². A l'occasion de cette découverte, toute la surface aplanie du sommet du rempart fut explorée. Les vestiges étaient concentrés sur une surface ovale de 7 m sur 4,5 m d'axes et reposaient sur une couche de sable brûlé rouge vif de 30 à 40 cm d'épaisseur. Deux vases céramiques à haute panse bombée avaient été enfouis jusqu'à mi-panse, leur partie supérieure ayant été brisée et éparpillée : l'un d'eux renfermait des ossements

calcinés. Les morceaux d'un troisième étaient concentrés en deux endroits du bûcher : sa panse globulaire est entièrement décorée de rangées horizontales d'impressions au doigt.

Ainsi, la découverte inattendue du bûcher gaulois porte à quatre le nombre des occupations du site. Les structures défensives ont été élevées au premier âge du fer puis ont été utilisées au début de La Tène. La forteresse a ensuite accueilli une sépulture au moins de la fin de La Tène avant d'être réoccupée par les Gallo-Romains.

BIBLIOGRAPHIE

CAHEN-DELHAYE A. 1981 : *Les forteresses de l'âge du fer à Brisly et Alhoumont*, Archaeologia Belgica 244, Bruxelles.
 CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1981 : Un éperon barré de cent hectares à Etalle. In : *Conspectus MCMLXXX*, Archaeologia Belgica 238, Bruxelles, 17-21
 CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1981 : Poursuite des fouilles dans la fortification d'Etalle. In : *Conspectus MCMLXXXI*, Archaeologia Belgica 247, Bruxelles, 41-44

2 Cahen-Delhaye 1981, 20-21, fig. 6-7.

